

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1390001: batellerie

En vigueur au 01/04/2010 (Dernière actualisation de la page 28/04/2014)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 139).

1. REGIME (sur base hebdomadaire): 38h

1.1. : Bateaux de navigation intérieure pour le transport de marchandises, avec ou sans moyens mécaniques de propulsion

1.1.1. : Bateliers

Type	Navigation	
	Navigation intérieure et rhénane	Navigation par bateau-citernes
Bateaux jusqu'à 750 tonnes	1979.93	2042.38
Bateaux à partir du 750 jusqu'à 1500 tonnes	2226.35	2330.56
Bateaux à partir du 1500 jusqu'à 2250 tonnes	2275.02	2361.81
Bateaux à partir du 2250 tonnes et plus	2327.06	2431.21

1.1.2. : Timoniers en navigation intérieure, rhénane et par bateaux-citernes pour des bateaux sans propulsion mécanique et bateaux à moteur

Patente	
Avec	Sans
1799.37	1747.27

1.1.3. : Matelots

Type	Ancienneté	
	Moins de deux ans de service dans la profession	A partir de deux ans de service dans la profession
Matelots	1660.39	1698.65
Matelot-motoriste	1691.70	1729.87

1.1.4. : MousSES

Age	
17 ans et plus	1455.66

17 ans et plus - après un an de service	1521.60
16 ans	1313.32
16 ans - après un an de service	1368.89
15 ans	1170.93

1.1.5. : Personnel de remorques

Type	
Capitaine	2070.19
Machiniste-timonier	2043.04

1.2. : Transport de personnes, notamment la navigation de plaisance et des services de passage

1.2.1. CATEGORIE: Bateliers

Nombre de passagers	
jusqu'a 100 inclus	2334.00
de 101 à 250 inclus	2441.67
à partir de 251	2524.99

1.2.2. CATEGORIE: Timoniers

Nombre de passagers	
jusqu'a 100 inclus	1795.89
de 101 à 250 inclus	1879.20
à partir de 251	1959.04

1.2.3. CATEGORIE: Matelots

Ancienneté	
Moins de deux ans de service dans la profession	1712.46
A partir de deux ans de service dans la profession	1754.15

1.3. : Travailleurs de canaux et rivières

Fonction	Salaire	
	Salaire mensuel	Salaire horaire
Manutentionnaire	1777.0200	10.7916
Ouvrier polyvalent <6 mois d'ancienneté dans le secteur	1858.4400	11.2861
Ouvrier polyvalent avec 6 mois d'ancienneté dans le secteur	1890.3600	11.4799
Clarkiste <6 mois d'ancienneté dans le secteur	1858.4400	11.2861
Clarkiste avec 6 mois d'ancienneté dans le secteur	1890.3600	11.4799

Chef d'équipe 6 à 20 ouvriers inclus	2002.5800	12.1614
Chef d'équipe 21 ouvriers ou plus	2084.2900	12.6576

1.4. : Personnel de réserve

Fonction	
Betalier de réserve dans la navigation par bateaux-citernes	2431.21
Batelier de réserve dans la navigation rhénane à bord de bateaux pour le transport de marchandises	2327.05
Batelier de réserve dans la navigation intérieure	2327.05
Timonier de réserve	1799.37
Matelot de réserve	1698.65

1.5. : Revenu minimum mensuel moyen garanti

Age	
21 ans et plus	1542.44